

CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE

N° 2 du 11 décembre 2023

Année scolaire : 2023 -2024

PV du Conseil d'établissement du 11.12.2023

Début de séance	17h00
Levée de séance	18h15
Lieu	Boardroom
Désignation du secrétaire de séance	Madame Yacoubi, assistante de direction de M. le Proviseur
Désignation du secrétaire adjoint	Mme Fournier Céline

Membres Présents	
Monsieur Bruno Asselin	Chef d'Etablissement – Président
Monsieur Jérôme Degrave	Proviseur Adjoint – arrivé à 17h30 – conseil de classe
Monsieur Matthieu Conan	Directeur de l'Ecole Primaire
Madame Muriel Pepin	Directrice de l'école maternelle et CP
Monsieur Morad Dahmane	Directeur administratif et financier
Madame Viviane Carpin	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education 2 nd degré
Monsieur Christopher Brisset	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education 2 nd degré
Monsieur Pierre Burignat	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education 2 nd degré
Madame Françoise Ramos	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education 1 ^{er} degré
Monsieur Yves Marre	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education 1 ^{er} degré
Madame Valérie Pakhomoff	Représentante élue des personnels A.T.S.S.
Madame Jessica Gardette	Représentante élue des personnels A.T.S.S.
Madame Souhila Abada	Représentante élue des Parents d'élèves
Madame Alice Salha	Représentante élue des Parents d'élèves
Madame Saida Askri	Représentante élue des Parents d'élèves
Madame Virginie Lelong	Représentante élue des Parents d'élèves
Madame Celine Fournier	Représentante élue des Parents d'élèves
Monsieur François Renard	Représentant élève
Melle Siham Alathamneh	Représentant élève

Madame Hada CLEMENT	Représentante de l'Association des Parents d'Elèves
Madame Sonia TABI	Représentante de l'Association des Parents d'Elèves
Madame Valérie Boscherel	Déléguée permanente de Comité de Gestion
Madame Aroua Yacoubi	Assistante de direction de M. le Proviseur
Membres Excusés	
Monsieur Olivier Huyn Van	Conseiller de Coopération d'action culturelle auprès de l'Ambassade de France au Qatar
Monsieur Pierre Burignat	Représentant élu des Personnels Enseignants et d'Education 2 nd degré
Madame Alissa Bouhiz	CPE
Monsieur Christophe Mathis	CPE
Monsieur Adam Ferjani	Représentant élève
Monsieur Youssef Aloui	Représentant élève
Melle Dahlia Djelouah	Vice-président CVL
Monsieur Guillaume Salha	Conseillère des Français à l'étranger
Madame Elena Torrijos	Conseillère des Français à l'étranger

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance du Conseil et remercie les participants.

Le secrétariat est assuré par Madame Yacoubi, le secrétariat adjoint est assuré par Mme Fournier.

L'ordre du jour est adopté.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 17 octobre 2023

Plusieurs modifications sont apportées au procès verbal :

- Modifier « Une représentante des élèves » a demandé si les élèves de spécialité PC peuvent participer au voyage à OMAN (et non pas une représentante des parents).
- Ajouter : « Concernant le voyage en Grèce pour les 6A et 6B, Une représentante des parents a précisé que les classes de 6^{ème}A et 6^{ème}B étaient les classes de Section Internationale (SI) »
- Ajouter : « le Proviseur a indiqué que les équipes pédagogiques des autres classes de 6^{ème} avaient jusqu'à début décembre pour proposer leurs projets de voyage. »
- Modifier « les élèves sont sous la responsabilité du professeur de 17h00 à 18h00 »

Le procès-verbal est soumis au vote :

Contre 0 Abstention 1 Pour 18

Le procès-verbal du Conseil d'établissement du 17 octobre est approuvé.

2. Voyages scolaires :

Monsieur le Proviseur présente les nouveaux voyages scolaires proposés :

Niveau	Destination	Responsable	Dates
6ème	Grèce	Mme MAKKE	Avril/Mai A définir
6ème	Grèce	M. RAHJI	Avril/Mai
2nde	Sri Lanka	M. TANNOUS	29 février au 6 mars
2nde	Maroc	Mme CARPIN	24 avril au 1 ^{er} mai
Académie Bonaparte / EPS Collège Lycée	Kenya (Cross Country)	M. LUQUIAU	10 au 14 mai
Club astronomie	Nuitée désert	M. Redding	Dates à définir

Une représentante des parents demande quelles sont les classes concernées par les voyages des secondes. M. le proviseur confirme que les élèves de toutes les classes de 2nde sont concernés par les voyages, en fonction de leur professeur de SVT. Ces voyages sont proposés en remplacement du voyage en Jordanie qui a dû être annulé.

Une représentante des parents souligne le fait que les destinations des voyages proposés notamment le Maroc et le Sri Lanka sont des nouvelles destinations. Elle souhaite savoir si ces destinations ont bien été étudiées par la direction.

Monsieur le Proviseur indique que l'établissement a déjà proposé un voyage en Chine en début d'année et que proposer de nouvelles destinations ne pose pas de problème à l'école. La sécurité des destinations est vérifiée avec les postes diplomatiques. Si la situation l'exige, le voyage peut être annulé, comme cela a été le cas pour la Jordanie suite à la situation géo politique actuelle dans la région et pour le voyage au Caire, « Course des pyramides » en raison des élections présidentielles en Egypte.

Une représentante des parents demande s'il y a une possibilité d'avoir le coût exact des voyages et demande si les accompagnateurs sont uniquement des professeurs ou si des parents peuvent également accompagner. Elle souligne que pour le voyage en Grèce des 6A et B, l'école n'a fait appel qu'à des enseignants.

Monsieur le Proviseur précise que seule une estimation du tarif a été faite avant le Conseil d'établissement, et que c'est l'accord de principe du Conseil d'établissement qui va entraîner le travail des services de l'établissement pour un devis précis dont le montant sera communiqué aux parents.

Concernant les accompagnateurs, Monsieur le Proviseur rappelle qu'un voyage est un projet pédagogique, mené et accompagné par des professeurs en priorité. Il peut cependant être fait appel à des parents pour accompagner si le besoin s'en fait sentir.

Le proviseur précise le fait que l'école dispose uniquement d'un tarif approximatif et que nous aurons le devis exact après la validation des voyages au CE.

Le proviseur confirme que les professeurs concernés par le projet pédagogique sont concernés par le voyage et nous ferons appel à des parents si besoin.

Une représentante des parents demande si les accompagnateurs sont à la charge des familles et rappelle qu'un budget voyage a été annoncé en Assemblée générale.

Monsieur le Proviseur confirme que le coût des accompagnateurs est réparti sur les familles.

Monsieur le Directeur administratif et financier précise que, comme le voyage dans les Alpes a été annoncé aux familles avant l'assemblée générale, le coût des accompagnateurs est pris en charge par l'établissement. Il souligne le fait que, si l'école prenait en charge les accompagnateurs, il faudrait limiter le nombre de voyages alors que la demande des familles est que l'école puisse proposer un grand nombre de voyages scolaires.

Il rappelle que les voyages ont aussi un coût pour l'établissement, puisque, l'année dernière, l'école a perdu environ 40000 riyals à cause du taux de change lors de l'achat des billets d'avion et que cette somme a été intégralement supportée par le budget de l'établissement.

Une représentante des parents souligne le fait que les parents n'ont pas eu connaissance de cette nouvelle décision au moment de l'annonce du voyage en Grèce et demande plus de transparence.

Les voyages scolaires sont soumis au vote :

Contre 0 Abstention 0 Pour 19

Les voyages scolaires sont approuvés à l'unanimité.

3. Questions diverses :

Questions des représentants des personnels du 1^{er} degré :

- **Existe-t-il un plafond au montant à demander aux parents en cas de projet de voyage à l'étranger ?**

L'établissement vérifie que le coût est acceptable par rapport au projet choisi et peut être soutenable par les parents. Les parents sont ensuite libres d'adhérer ou non au projet pédagogique que constitue le voyage scolaire.

- **Est-ce qu'une ou plusieurs classes d'un niveau peuvent envisager un voyage scolaire si certaines classes du même niveau ne souhaitent pas y participer ?**

La proposition d'un voyage de niveau, notamment en primaire, est recherchée. Cependant, un voyage scolaire étant un projet pédagogique avec une préparation en amont et en aval en classe, nous ne pouvons pas exclure qu'un projet concerne certaines classes qui y adhèrent et pas tout le niveau.

Questions des représentants des personnels du 2nd degré :

- **Plusieurs collègues regrettent la durée de la récréation du matin, jugée trop courte. Ils souhaiteraient que celle-ci soit portée à 20 minutes. Cela peut-il être envisagé ?**

Au second degré, l'allongement du temps de pause rallonge la journée mais cela peut être étudié lors de la commission du règlement intérieur.

Une représentante des parents ajoute que le CVC et le CVL peuvent travailler sur ce sujet.

- **Pourra-t-on mettre en place le latin en classe de 5^{ème} à la rentrée prochaine ?**

Monsieur le Proviseur explique que le lycée dispose d'un professeur de lettres classiques et que nous envisageons de proposer à nouveau le latin en option en classe de 5^{ème} à la rentrée, après une sensibilisation des élèves de 6^{ème} qui sera proposée cette année.

Question des représentants des parents d'élèves :

- **Transport scolaire : Plusieurs difficultés ont été remontées surtout en rapport avec la sécurité.**

La direction a rencontré la société de transport et ils ont ciblé quelques éléments : sécurité - temps du trajet- encadrement des élèves ; la société de transport s'est engagée à améliorer les points évoqués.

- **Langues vivantes : faire un sondage auprès des élèves de 6^{ème} pour investiguer les éventuels choix de langue et recruter les professeurs en fonction de la demande.**

L'ouverture de nouveaux enseignements est un processus assez long et ne peut plus être mise en place pour la rentrée.

- **L'état des toilettes :**

L'établissement est attentif à maintenir les toilettes dans un état de propreté satisfaisant. Toutefois, Monsieur le DAF signale que le renouvellement du contrat avec l'entreprise de nettoyage est en discussion et qu'une augmentation des effectifs est demandée.

- **Section internationale : Les parents dont les élèves ne font pas SI ne doivent pas supporter les frais.**

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il n'est pas du rôle du Conseil d'établissement de décider de la facturation ou non de la Section internationale.

Le président

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint